



Jeudi 4 avril: grève et manifestation à Nice

**Mobilisé-es, déterminé-es !
Merci aux collègues présent-es**



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°70

Sommaire : Mouvement, Action Blanquer, NUIT des écoles, Fonction publique, CRPE, Temps partiel, Hors classe, Retraités-es



Le serveur IPROF (MOUVEMENT) censé ouvrir le 1er avril ... a enfin ouvert ce jour !

**Dans tous les départements, le même bug inadmissible ...
Non content de "tout casser"... rien ne marche !**

Merci Monsieur le Ministre !

**Comment va tourner l'algorithme ?
En partant du MUG demandé.**

A SAVOIR: l'ordinateur n'a rien trouvé dans les vœux saisis, il va tourner en partant du vœu large obligatoire (zone infra + 1 MUG) **sur le même MUG** demandé en balayant les autres zones (à l'ordre prédéfini); puis il revient sur un autre MUG et balaye à nouveau toutes les zones (dans l'ordre prédéfini).

Avec nomination à TP.

Exemple: Zone 2/MUG 2 demandé; si rien de trouvé, l'ordinateur continue sur Zone 1/MUG 2; zone 3/MUG 2; zone 4/MUG 2 ...; puis zone 1/MUG 1; zone 2/MUG 1...; puis zone 1/MUG 3; zone 2/MUG 3 ...



Comment ça fonctionne ?

++ Modalités, vœu géographique obligatoire quézaco, calendrier ?, nos conseils etc...

TOUT EST [ICI](#)

ATTENTION : Pas de code à rentrer pour le vœu large (zone infra départementale + 1 MUG): il y a un "menu déroulant"...

**++ Les DOCUMENTS de l'IA pour faire le mouvement,
les postes bloqués PFSE : TOUT est ICI**

Voir aussi le GUIDE du mouvement "comment saisir vos vœux" ICI



Mouvement 2019 : le SNUipp-FSU vous informe, vous conseille et vous accompagne !

Qu'envoyer au SNUipp-FSU 06 ?

+ la fiche synthèse mouvement ;

+ l'accusé de réception du mouvement + fiche bonifications (il arrivera dans les boîtes mail professionnelles à compter du 19/04) -

A renvoyer à l'IA à : **mouvement1degre06@ac-nice.fr si ERREUR avant le 26 avril ;**

+ la fiche de suivi syndical ICI

Le SNUipp-FSU 06, c'est 8 élu(e)s sur 10 à la CAPD

PERMANENCES au local du SNUipp-FSU du Lundi au Vendredi durant toute l'ouverture du serveur (1er au 14 avril)

- + Tous les jours du 1er au 5 avril

- + Samedi 6 AVRIL de 9h à 11h30.

- + Tous les matins (9h -11h30) du 8 au 12 avril

- + Permanences à l'ESPE les Jeudis midis.



Contre la loi Blanquer

Calendrier d'actions proposé par le SNUipp-FSU

26 avril 17h- 19 h Goûter/Apéros dans toutes les écoles

1er Mai Focus sur les problématiques "éducation"

9 Mai Grève Fonction publique

11 Mai Pique-Nique revendicatif

18 Mai Manifestaion nationale à Paris



Après la grève de ce jour

Après les mobilisations du 19 mars et du Samedi 30 mars

On ne lâche rien ! Restons mobilisé-es !

Le SNUipp-FSU appelle toutes les écoles du département à organiser des **goûters/apéros avec les parents et les élu-e-s**

Pour vous aider nous faisons partir par la poste en direction de chaque école des supports pour animer les réunions.

Lire ICI

Suite aux mobilisations qui s'amplifient, une certaine « fébrilité » du ministère apparaît...

Mais ne soyons pas dupes de la tentative de désamorçage. C'est pourquoi nous devons poursuivre impérativement la mobilisation. **Il ne nous faut pas relâcher la pression sur le ministère.**

Le SNUipp-FSU continue d'exiger l'abandon de la loi Blanquer telle qu'elle a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Lire ici

Le SNUipp-FSU 06 a demandé à rencontrer l'ensemble des sénateurs-trices des AM pour leur exprimer son désaccord contre cette loi et leur demander de ne pas la voter en l'état.



M. le ministre, vos lettres méritent réponse !

La veille d'un samedi d'action réussi le 30 mars, Jean-Michel Blanquer écrivait à tous les personnels des écoles. Il a repris la plume en début de semaine, cette fois à l'attention des directeurs et directrices alors même que la mobilisation s'annonce à nouveau importante dans les écoles ce jeudi 4 avril.

Des courriers qui appellent quelques commentaires.

On ne s'étendra pas sur l'utilisation du terme de confiance qui à force de répétitions finit par susciter quelques soupçons, tant on est loin d'une réalité qui écarte systématiquement tout dialogue avec la communauté éducative.

Lire la suite



Aujourd'hui, la Fonction publique assure la continuité et la permanence de services publics sur tout le territoire.

Les principes d'égalité et de neutralité assurent aux usager-es d'être traité-es de manière impartiale et protègent les fonctionnaires des pressions qu'ils pourraient subir dans l'exercice de leurs missions.

Le recrutement par concours garanti l'égalité d'accès à des emplois publics qualifiés et l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général.

Ainsi, le Statut actuel permet un équilibre entre droits et obligations qui constitue une digue efficace contre les phénomènes de corruption ou de clientélisme.

Une conception moderne dont le monde du travail dans son ensemble pourrait s'inspirer.

Dans un contexte d'inégalités et d'instabilité croissantes, ces principes sont d'une grande importance et donnent sens aux valeurs qui sont celles de la République.

Avec le projet de loi dit de transformation de la fonction publique, le gouvernement s'apprête à renoncer à tout cela.

Contactez vous parlementaires pour protester ici



La FSU demande au Ministre d'entendre celles et ceux qui font vivre le service public d'éducation. Le Ministre de l'Éducation nationale a décidé de recevoir toutes les organisations syndicales.

Reçue aujourd'hui, la FSU a tenu à redire au Ministre son désaccord profond avec le projet de loi mal nommé de l'École de la confiance actuellement en discussion au parlement.

Elle lui a fait part de ses critiques quant à la méthode employée qui consiste à ne pas associer les organisations représentatives des personnels sur des enjeux aussi lourds que celui par exemple des établissements de savoirs fondamentaux ou encore à ne pas tenir compte de leurs alertes comme par exemple sur l'article 1 de ce texte.

La FSU a réaffirmé que ce projet de loi, si déstructurant pour le système éducatif, va à l'encontre de la nécessité de démocratiser le service public d'éducation pour répondre aux enjeux de réussite de tous les jeunes et d'élévation du niveau de qualification. C'est pourquoi la FSU en demande le retrait.

Lire ici



M. le Ministre, on a corrigé votre copie et ce n'est pas fameux !

Correction de la lettre de Blanquer du vendredi 29 mars 2019

Comme tous-tes les enseignant-es, au SNUipp-FSU , nous avons reçu la lettre que le Ministre a adressé aux enseignant-es vendredi 29 mars.

Le Ministre doit être fatigué, son courrier était bourré d'erreurs, nous avons donc corrigé sa copie !

Trop d'inexactitudes et de contre-vérités, manque de loyauté envers ses collègues, problème manifeste de communication avec la communauté éducative, mépris des élèves, ne partage pas les valeurs du service public d'Éducation qu'il est censé représenter... Bref, pour le RDV de carrière de JM Blanquer, pour nous, ce sera à consolider !

Comme nous croyons que tout le monde est capable d'apprendre et de progresser, nous proposons au Ministre une évaluation formative de sa dernière copie avec **des ajouts et des corrections en rouge.**

Lire la lettre corrigée par le SNUipp-FSU [ici](#)



Concours PE : Répartition des postes au concours : opacité au pays de la confiance

Les épreuves du concours de CRPE, pour se destiner au métier d'enseignant du primaire commencent le lundi 8 avril. Ce sera une session 2019 exceptionnelle. C'est en effet la première fois que la répartition du nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants n'est pas encore connue à cette date.

Le site dédié du ministère affiche laconiquement que « le nombre de postes offerts aux concours de la session 2019 sera publié ultérieurement ». Malgré les demandes du SNUipp-FSU, les candidats vont donc passer les épreuves à l'aveugle sans savoir quelles sont leurs chances potentielles d'être reçus dans l'académie dans laquelle ils passent le concours.

Le ministère reste silencieux alors que de manière officieuse des informations circulent dans les couloirs des inspections académiques. Quel intérêt a le ministère à ne pas officialiser ces informations ? Serait-ce pour dissimuler des baisses de postes importantes dans certaines académies jusqu'à la dernière minute ?

L' « école de la confiance » manque sérieusement de transparence...

Académie de Nice : nombre d'inscrits

Externe : 2185

3ème concours : 541



TEMPS PARTIEL 2019

Comme l'an dernier, le SNUipp-FSU demandera à l'IA d'accorder toutes les demandes de temps partiel quelles qu'en soient les raisons.

Cependant, l'an dernier encore l'IA a refusé des temps partiels sur autorisation.

Nous avons à nouveau dénoncé cette attaque inadmissible contre les droits individuels des personnels et rappelé que ce n'est pas aux collègues de payer le manque de prévision de l'Administration. Nous avons fait état de l'émoi très fort provoqué par ces décisions de refus qui pour nous comme pour les collègues restent injustifiées et aux arguments fallacieux et subjectifs.

Nous avons défendu en Capd chaque situation qui nous était confiée et avons pu faire modifier certains refus. Mais un seul refus ne peut nous convenir !

Comme l'an dernier il va y avoir deux "vagues" d'entretien chez les IEN.

MAIS NOUVEAUTE de cette année !

Seront aussi concernés par les entretiens les collègues qui ont commencé l'année en TP de droit et qui ont basculé en cours d'année en TP sur autorisation (aux 3 ans de leur enfant).

A aucun moment cela n'a été annoncé en Capd malgré nos questions, l'IA nous ayant répondu que les modalités ne seraient pas modifiées...

Elles le sont aujourd'hui et les collègues vont l'apprendre au détour d'une convocation !

Le SNUipp-FSU a marqué son incompréhension et son refus face à ce changement de règle: les changements sont assez nombreux cette année !

L'IA le "justifie" par une plus grande équité de traitement.

Pour le SNUipp-FSU c'est les refus eux mêmes qui sont inéquitables car à situation égale certaines demandes sont acceptées d'autres non et les motifs avancés peu crédibles.

Les 1ers entretiens auront lieu MERCREDI 24 AVRIL 2019:

sont concerné-es:

- les collègues qui n'ont pas participé au mouvement (pour les 1ères demandes de temps partiel sur autorisation
- les demandes de droit qui ont basculé dans l'année en demande sur autorisation)

Une autre date sera arrêtée (courant juin a priori) pour les collègues qui participent au mouvement (1ère demande sur autorisation ou renouvellement ou "bascule en cours d'année" sur autorisation pour celles et ceux qui changeraient d'affectation).

En cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un recours gracieux et un recours en CAPD (le SNUipp-FSU fournira des modèles types à adapter à chaque situation) pour contester la décision de l'IA.

L'IA trouvera face à lui un SNUipp-Fsu déterminé !



INEAT / EXEAT 2019

- ▶ La circulaire de l'IA 06 est parue
- ▶ Demandes à faire **avant le 26 AVRIL 2019**

ATTENTION: si ce n'est déjà fait, au delà des courriers et des PJ, n'oubliez pas de renvoyer aussi le **FORMULAIRE TYPE** de demande d'ineat OU d'exeat

- ▶ **COPIES** au SNUipp-FSU pour suivi

Tout est ici



Accès au grade de professeur des écoles hors classe Année 2019

La circulaire de l'IA et le BO sont parus

Les collègues promouvables sont invités à actualiser et enrichir les données figurant dans leur dossier (menu « Votre CV ») **entre le 28 mars et le 5 avril 2019**

Chacun est appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction.

AVIS des IEN seront formulés via l'application i-Prof, du 8 au 26 avril 2019.

Vous pourrez alors consulter cet avis sur I-PROF à ces dates.

[Lire le dossier complet du SNUipp-FSU ici](#)



JEUDI 11 avril : le printemps des retraités

Alors que sous la pression de la rue le gouvernement a été contraint à plusieurs concessions, les neuf organisations représentant les personnes retraitées appellent à une nouvelle mobilisation partout en France le 11 avril prochain.

Alors que sous la pression de la rue le gouvernement a été contraint à plusieurs concessions, les neuf organisations représentant les personnes retraitées appellent à une nouvelle mobilisation partout en France le 11 avril prochain.

Les retraités sont mobilisés depuis plusieurs mois pour s'opposer aux mesures gouvernementales qui attaquent pensions et pouvoir d'achat, mettent en cause par touches successives le principe même du système de retraite solidaire par répartition, tout en multipliant les cadeaux aux plus favorisés.

Des mobilisations massives, organisées de façon unitaire par les neuf organisations représentatives des retraités, et qui ont commencé à porter leurs fruits. Le gouvernement a été contraint notamment d'annuler la hausse de la CSG pour trois millions de retraités. Il envisage aussi de revenir à l'indexation des pensions les plus faibles sur les prix.

En avril, ne te découvre pas, défile !

Rassemblement à 14h, place Garibaldi à NICE

suivi d'une manifestation passant par la Direction Départementale des Finances Publiques rue Delille, avec la fin de la manifestation devant la CPAM rue Pertinax

[Lire la suite](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos